

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du mardi 6 décembre 2016

Le 6 décembre deux mille seize, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Didier Debrabant, Maire de la commune de Jolimetz.

Date de convocation du Conseil : le 30 novembre 2016.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 13 puis 14

Présents : Didier Debrabant, Noël Delleaux, Mireille Dupire, Bénédicte Dzikowski, Jacques-Anthony Vienne, Edith Glasse, Mehdi Hamida, Thierry Guyonnet, Marcelle Ghaye, Gérard Druelle, Charles Autreaux, Jean-Marie Lalou, Jean Marc Lefebvre, Virginie Dumoulin (arrivée en retard).

Monsieur le Maire sollicite un secrétaire de séance.

Monsieur Jacques-Anthony Vienne propose sa candidature – candidature acceptée.

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- 1) Validation du compte-rendu du Conseil Municipal du 12 septembre 2016,
- 2) Délibération pour l'achat de briques à particulier,
- 3) Délibération pour heures complémentaires et supplémentaires au personnel titulaire et non titulaire,
- 4) Délibération pour l'extension de la compétence relative à l'électrification rurale à la CCPM,
- 5) Délibération pour la mise en œuvre de la loi NOTRE/groupe de compétences obligatoires « développement économique » à la CCPM.
- 6) Délibération pour l'adhésion de la CCPM au Syndicat mixte du Pôle Métropolitain du Hainaut-Cambrésis,
- 7) Délibération pour la participation financière de la commune de Jolimetz au fonctionnement de la crèche de territoire située à Villereau,
- 8) Délibération sur le choix de l'entreprise concernant la reprise de sépultures en terrain commun.
- 9) Délibération concernant l'âge et la distribution du colis des aînés pour 2017,
- 10) Autorisation de payer les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant le vote du Budget Primitif 2017,
- 11) Point sur l'avancement des travaux rue du Pavé,
- 12) Informations générales,
- 13) Tour de table des Conseillers Municipaux.

1. Validation du compte-rendu du Conseil Municipal du 12 septembre 2016,

Monsieur le Maire propose l'acceptation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 septembre 2016.

Le compte rendu est validé.

2. Délibération pour l'achat de briques à particulier,

L'état du socle du calvaire au cimetière est aujourd'hui dans un état de grande vétusté. Une nécessaire restauration a été évoquée plusieurs fois au Conseil Municipal. Les agents communaux ont entrepris cette restauration. Pour la qualité de ce travail et pour rester dans l'esprit de l'édifice, il est souhaitable d'utiliser des briques anciennes. Un lot chez un particulier de Jolimetz est actuellement à vendre d'occasion. Monsieur le Maire propose l'achat de ces briques anciennes qui nous permettront une restauration à l'identique, le coût unitaire de chaque brique est fixée à 0.70 €.

Résultat du vote : 13 voix pour à l'unanimité (absente V. Dumoulin).

3. Délibération pour heures complémentaires et supplémentaires au personnel titulaire et non titulaire,

Monsieur le Maire informe qu'un agent est actuellement en « arrêt maladie ». Monsieur Mathieu Caudrelier pourrait assurer une partie du travail nécessaire pour le bon fonctionnement de notre commune. Monsieur Mathieu Caudrelier étant « agent non titulaire », il ne peut pas actuellement être payé en heures complémentaires sans qu'une délibération soit prise. Monsieur le Maire souhaite qu'une délibération soit prise autorisant le paiement d'heures complémentaires et supplémentaires aux personnels titulaires et non titulaires.

Résultat du vote : 13 voix pour à l'unanimité (absente V. Dumoulin).

4. Délibération pour l'extension de la compétence relative à l'électrification rurale à la CCPM,

Il est exposé au Conseil Municipal ce qui suit :

Suivant délibération en date du 29 mars 2016, le Conseil Communautaire a décidé :

- de retirer la délibération n°109/2015 portant restitution de compétence,
- de maintenir l'exercice de la compétence facultative relative à l'électrification dans les seules communes rurales de l'ex C.C.B. et ce dans un souci de bonne administration (le Syndicat devait adopter son budget dans les jours qui suivaient, une modification de la composition du Comité Syndical - ne pouvait être conduite dans ce délai),
- d'engager une réflexion concernant l'extension éventuelle de la compétence au 1^{er} janvier 2017.

Les évolutions statutaires du syndicat concernant ses conditions de financement permettent d'envisager l'extension du transfert de la compétence « électrification rurale » à l'ensemble du territoire communautaire qui a été adopté le 27 septembre 2016 par la C.C.P.M.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le transfert de la compétence « électrification rurale » à l'ensemble des communes au premier janvier 2017.

Résultat du vote : 3 voix pour, 11 abstentions.

5. Délibération pour la mise en œuvre de la loi NOTRE/groupe de compétences obligatoires « développement économique » à la CCPM.

Il est proposé au Conseil Municipal l'inscription au premier janvier 2017 dans les statuts de la CCPM au titre des compétences obligatoires la modification suivante : « Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme.

Résultat du vote : 11 voix pour, 3 abstentions.

6. Délibération pour l'adhésion de la CCPM au Syndicat mixte du Pôle Métropolitain du Hainaut-Cambrésis,

Suivant délibération en date du 17 novembre 2016, la CCPM a décidé d'adhérer au syndicat mixte du Pôle Métropolitain du Hainaut-Cambrésis. Cette adhésion est subordonnée à l'accord à la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres de la Communauté. En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de donner son accord à l'adhésion de la CCPM au syndicat.

Résultat du vote : 3 voix contre, 3 voix pour, 8 abstentions.

La délibération est adoptée, la voix de Monsieur le maire étant prépondérante.

7. Délibération pour la participation financière de la commune de Jolimetz au fonctionnement de la crèche de territoire située à Villereau,

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 9 juillet 2012, le Conseil Municipal « précédent » sous la présidence de Monsieur Evrard avait approuvé la création d'une crèche multi accueil/halte-garderie avec une participation plafonnée à 1 500,00 euros.

Monsieur Vienne précise que Monsieur Evrard avait fait savoir aux « assistantes maternelles de Jolimetz » que le projet de crèche de territoire ne se réaliserait pas et que par conséquent, elles ne devaient pas être inquiètes pour leurs emplois.

La crèche a été inaugurée à Villereau. Madame Lacaille, directrice de la crèche ainsi que la CAF nous ont fait savoir que pour participer à ce projet, la commune de Jolimetz devait prendre une « place complète » et non une « demi-place », ce qui porterait le coût annuel de participation communale à 3500,00 euros.

Aujourd'hui, nous avons à Jolimetz neuf assistantes maternelles agréées par les services du Département. Cinq d'entre-elles sont en « activité réelle ». En ce début décembre, il y a chez 3 d'entre-elles, quatre places libres pour des « bébés ». L'utilisation de la crèche de Villereau ne nous semble donc non prioritaire dans cette période où nos budgets sont limités.

Charles Autreaux fait part de ses réticences concernant la méthode « Montessori », méthode pédagogique devant servir la démarche de la crèche de Villereau.

Noël Delleaux souhaite qu'une réflexion soit engagée pour une éventuelle « aide à l'installation ». L'objectif serait de faciliter l'installation de nouvelles « assistantes maternelles » sur notre commune.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer pour la participation financière annuelle pour un montant de 3 500,00 euros au fonctionnement de crèche de Villereau.

Résultat du vote : 14 voix contre à l'unanimité.

8. Délibération sur le choix de l'entreprise concernant la reprise de sépultures en terrain commun.

La période légale de 6 mois d'information des familles: pour la récupération de sépultures situées en terrain commun a échu le 19 juin 2016. Trois quatre familles ont fait valoir leurs droits durant cette période.

Monsieur le Maire présente le dossier de récupération de 45 sépultures et de la création d'un ossuaire de 48 reliquaires. Trois entreprises ont été consultées et ont remis leur offre. Après analyse de ces trois offres, l'entreprise Granimond a été retenue. Pour l'ensemble des prestations, le montant s'élève à 23 343,36 € TTC.

Anthony Vienne fait remarquer que sur l'ensemble des sépultures faisant l'objet de la « reprise » des « éléments funéraires » méritent d'être conservés au titre de notre patrimoine pour 7 sépultures.

Monsieur le Maire précise que la tombe du « déporté belge » sera conservée (malgré son état d'abandon). Il est proposé au Conseil Municipal de valider la proposition de la société Granimond.

Résultat du vote : 14 voix pour à l'unanimité.

9. Délibération concernant l'âge et la distribution du colis des aînés pour 2017,

Monsieur le Maire informe que cette année les colis des aînés seront commandés chez Daniel Taquet. Il est rappelé que le souhait du Conseil Municipal est d'assurer cette commande une année sur deux en alternance avec notre « café-épicerie ».

Cette année 51 couples et 88 personnes seules recevront le colis. La distribution est prévue le samedi 17 décembre 2016.

Monsieur le Maire propose qu'à partir de l'an prochain les colis soient distribués aux aînés ayant 67 ans révolus.

Anthony Vienne trouve ce projet regrettable : le colis est un élément de « lien social ». Monsieur le Maire fait remarquer que certaines communes sont passées à 70 ans avec pour objectif de réduire les dépenses de fonctionnement.

Résultat du vote : 12 voix pour, 2 voix contre.

10. Autorisation de payer les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant le vote du Budget Primitif 2017,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, dans l'attente du vote du budget 2017, de l'autoriser à régler les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des dépenses d'investissements 2016.

Résultat du vote : 14 voix « pour ».

11. Point sur l'avancement des travaux rue du Pavé,

Dans le cadre de la réalisation du ralentisseur prévu rue du Pavé face au N°71, Monsieur le Maire est intervenu auprès de l'entreprise afin que l'épaisseur de la structure de chaussée soit conforme au projet, soit 64cm au lieu des 48cm mis en place.

Le 20 décembre 2016 « Engie » va déplacer un poteau qui est situé trop près de la borduration projetée. Des coupures d'électricité sont à prévoir. Le riverain seront alertés.

Les travaux devraient être achevés le 23 décembre.

L'éclairage du passage piéton sera pris en charge par la CCPM.

12. Informations générales,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- Suite à une réunion d'information sur le déploiement de la fibre optique dans notre secteur de 2017 à 2022, il a été annoncé des travaux sur notre commune en 2019. Ceci est à prendre en considération dans le cadre du projet d'aménagement de la rue du Pavé.
- La CCPM travaille en partenariat avec le Département et la Région à la mise en place d'un « vélo-route ». En provenance du château de Potelle, celui-ci passera par rue du Rond Quesne pour se rendre vers la forêt
- Les vœux du maire auront lieu le samedi 21 janvier 2017 à 18h00

13. Informations générales et tour de table des Conseillers Municipaux.

Marcelle Ghaye : a participé à la réunion « école et parents d'élèves » :

- Les enfants passeraient trop de temps à la cantine. Une réunion a eu lieu avec le personnel en charge de la cantine afin d'essayer d'apporter un meilleur confort. Le bruit semble être la nuisance la plus ressentie. Pour les plus grands, il est envisagé un « service sur plateau » devant permettre un service plus rapide.
- Certains parents d'élèves souhaitent une extension de la garderie le mercredi midi. Nous pourrions assurer ce service sous réserve que plusieurs familles s'engagent à participer à ce projet. L'objectif étant que cette action puisse s'autofinancer.

- Les enseignants souhaitent l'installation d'un chauffe-eau (couloir de l'école) car les enfants se lavent les mains à l'eau froide.
Informe :
- Noréade va intervenir pour la mise en place sur notre commune de deux « bouches d'incendie ».
- La distribution des coquilles à l'école aura lieu la semaine prochaine, il est fait appel aux volontaires.

Noel Delleaux : présente les améliorations apportées au site internet de la commune :

- relais avec le site de la CCPM (notamment séjour ski pour les jeunes),
- tarifs de location des salles...
- Par ailleurs Noël souligne que le fonctionnement du Conservatoire de Musique Intercommunal pose certains problèmes : le chauffage est notamment utilisé de manière « abusive ».
- Nous avons à réaliser la rédaction du prochain journal : les différentes rubriques à mettre en œuvre avec leurs auteurs sont énumérées.

Edith Glasse :

demande la date prévue pour la ducasse de l'an prochain ?.. Elle aura lieu les 24 et 25 juin 2017. Concernant la brocante, elle se situera comme les précédentes éditions : sur le Place et rue Coulon.

Anthony Vienne :

- Informe que Monsieur Stopin (architecte du patrimoine) a commencé concrètement l'étude pour la restauration possible de la « maison du sabotier » (Maison PÉPIN). La découverte d'un pavage ancien pourrait être un élément intéressant pour la compréhension de l'utilisation ancienne de cette maison.

Jean Marc Lefebvre :

- Souligne la réussite de la soirée téléthon et remercie tous ceux qui se sont investis pour notamment le service, la vaisselle.. La majorité des 156 participants ont été très contents. Une minorité s'est plainte du froid lié à la défaillance d'un point de chauffage et l'ouverture régulière de la porte arrière par les cuisiniers. Nous veillerons à la mise en place d'une autre organisation pour l'année prochaine afin de remédier à ce désagrément.
Suite sans doute au bon déroulement de l'édition précédente, il a été noté une plus grande participation des habitants de Jolimetz.
- Renouvelle sa demande pour que des bancs soient installés dans les rues et les caches de notre village.

Mehdi Hamida :

- Suite à une rencontre avec un habitant réalisant des sculptures et qui accepterait d'ouvrir sa maison pour accueillir des visiteurs. Nous pourrions organiser une manifestation « visite culturelle » chez l'habitant. L'assemblée évoque plusieurs possibilités de réalisations...Un appel à volontariat pourrait être lancé en 2017.

Bénédicte Dzikowski :

- A réuni la commission fête et animations ce 22 novembre dernier. Elle fait part de sa satisfaction pour le plein d'idées qui sont survenues. Elle revient sur l'actualité récente de notre village (fort chargée) : inauguration de la bibliothèque, foire aux vins (500 participants), téléthon... 2016 aura été une bonne année : Merci à toute l'équipe.
- Deux concerts auront lieu en janvier. L'Orchestre d'Harmonie de Jolimetz jouera le 28 janvier 2017 (thème des galaxies). Jean Marc Lefebvre organisera également un second concert le 5 février 2017 (thème des musiques de films) avec 3 harmonies.

Mireille Dupire :

- Informe l'assemblée
 - 1) Nous avons vendu 1322 petits pains dans le cadre du téléthon : cela a permis un bénéfice de 635 euros. Le bilan final du téléthon 2016 sera finalisé rapidement
 - 2) Le club des aînés souhaite organiser un « thé dansant » : date prévue le dimanche 26 mars à partir de 15 heures.
 - 3) Le prochain « parcours du cœur » est prévu le 9 avril 2017.
 - 4) Ce mercredi 14 décembre les organisateurs de la foire aux vins remettront un chèque au profit du téléthon.

Se pose la question du choix du commerçant qui assurera les coquilles de Noël pour les aînés. Les consultations sont en cours.

Thierry Guyonnet :

- Informe que l'entreprise « LD habitat » est disposée à offrir des « lots » pour nos manifestations communales.

Charles Autreaux :

- Informe que l'association « La Cerise » proposera une nouvelle « fête du printemps ». Au programme de cette manifestation sont prévues deux représentations théâtrales : le 28 avril 2017 pour les enfants « Pépins dans le jardin » et le 29 avril 2017 une comédie de Virginia Woolf accompagnée d'une lecture de Tennessee Williams (horaires à définir). Ils seront logés et nourris par Charles. Un piano sera nécessaire. La répétition de notre Orchestre d'Harmonie est à prendre en compte pour l'utilisation des salles : Arthur André et/ou église.

Gérard Druelle :

- Informe que la « commission fête et animation » envisage de faire venir le groupe « Aubade » pour le second trimestre.
- Demande qu'une séparation (paravent-cloison) soit réalisée dans les toilettes de la salle Arthur André.

Fin de la séance à 22 heures. .

Le Maire

Didier DEBRABANT